

Calendrier du mouvement intra 2024

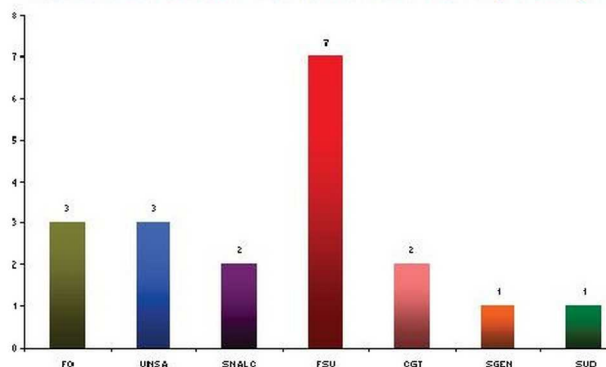
ATTENTION : si le gouvernement a fait le choix de supprimer l'examen des mutations en commissions paritaires, le SNES-FSU, le SNUEP-FSU et le SNEP-FSU restent des experts du mouvement et sont les plus à même de vous conseiller pour établir votre liste de vœux, vérifier la prise en compte de vos éléments de barème et formuler un recours. Nous restons plus que jamais à vos côtés, contactez nos commissaires paritaires !

Saisie des vœux sur I-Prof : du mardi 19 mars (12 h 00) au mardi 02 avril 2024 (12 h 00)

Pour accéder à I-Prof, vous avez besoin de : - votre **compte utilisateur** (initiale du prénom accolée au nom)
- votre **mot de passe** (NUMEN si vous ne l'avez pas modifié)

Date limite de dépôt des demandes d'appuis médicaux	mardi 02 avril
Mise à disposition des confirmations des demandes de mutation	mercredi 03 avril
Date limite de retour des confirmations des demandes de mutation	lundi 08 avril
Affichage sur SIAM des barèmes retenus par le rectorat	mardi 14 mai
Date limite de contestation par écrit des barèmes	mardi 28 mai
Résultats du mouvement Intra et début de la période des recours	lundi 17 juin
Date limite de formulation des préférences d'affectation pour les TZR	dimanche 30 juin

Afin d'être suivi.e et accompagné.e au mieux à chaque étape, faites-nous parvenir au plus vite votre fiche de suivi syndical complétée. Après avoir été conseillé.e et après l'envoi de la confirmation de votre demande, retournez-nous une copie intégrale de votre dossier. Ainsi, nous pourrions suivre votre dossier au fur et à mesure de son avancée et vous tenir informé.e à chaque étape en faisant un suivi personnalisé.



Vos élu.es de la FSU en CAPA sont donc les mieux à même pour vous informer, conseiller et suivre au cours de chaque étape de votre carrière, que ce soit pour les rendez-vous de carrière, l'accès à la hors-classe ou à la classe exceptionnelle et les mutations mais aussi pour ce qui concerne les droits et obligations de service.

Pour bénéficier de l'expertise du SNEP-FSU en matière de mutation, pour faire en sorte que votre demande et tous les éléments de votre barème soient correctement pris en compte, prenez contact avec les militantes et militants de la section académique du SNEP-FSU !

Adhérez au SNEP-FSU pour bénéficier de toutes les informations, protections et garanties construites dans le cadre du paritarisme. Mutation, avancement, promotions... c'est la garantie d'avoir un suivi personnalisé de son dossier, d'être ainsi conseillé, aidé et défendu dans le respect des textes, des règles communes et de l'équité entre tous les collègues.

- **ACADÉMIE** : corpo-clermont@snefsu.net
- **ALLIER** : Aurélie PEYRAS: 06 66 22 35 17 – Thierry CHAUDIER : 06 82 60 95 76
- **PUY de DÔME** : Carine CORRIGER : 06 81 57 76 53 – Raphael VINCENT : 06 68 92 83 75 – Mathieu TAVERNIER : 06.58.86.93.39
- **CANTAL** : Stéphane CUQ : 06 87 33 55 01
- **Hte LOIRE** : Béatrice MANENE: 06 28 23 97 59